

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 15 décembre 2025**

CONVOCATION

Date : 9 décembre 2025
Affichée le : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	28
Votants :	34
Pouvoirs :	6
Absent :	5

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Marilene DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

17 DEC. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2025**Absents représentés**

M. BROCHOT	Pouvoir à Mme ELONGUERT
Mme PEREZ	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme SENET	Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme MEHADJI	Pouvoir à M. NACHITE
M. FACCHINI	Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés**Absents non représentés**

M. DEME, Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, Mme M'BAYE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

15 Subventions aux associations - subventions sur projet

■ **Rapport de présentation :**

Karim BOUKHACHBA, Adjoint

La ville de Creil soutient les associations par la mise à disposition de nombreux équipements, elle apporte également une aide administrative et technique aux associations pour leur fonctionnement ou la mise en place de projets.

Par ailleurs, une aide financière directe peut être apportée aux associations selon l'intérêt général et local de leurs actions, et des projets présentés.

Deux associations sollicitent une aide municipale sur projet :

- **Association Interm'Aide :**

L'association Interm'Aide existe depuis 1999. Elle propose un accompagnement social individualisé par des actions de médiation sociale et culturelle. Elle met également en place des actions collectives autour de la prévention, la précarité numérique, l'accès aux soins et l'accès à la culture.

Dans le cadre de son projet « Culture et Citoyenneté », l'association a organisé une journée culturelle à Compiègne, afin de permettre à un groupe de parents et d'enfants Creillois de découvrir une partie du patrimoine historique régional.

Afin de soutenir ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 600€.

- Association des Sauveteurs de l'Oise :

L'association des sauveteurs de l'Oise a pour objectifs la formation aux premiers secours, et la mise en place d'actions liés aux opérations de sauvetage, au soutien des populations sinistrées et à la natation sauvetage. Elle organise le samedi 20 décembre 2025 la Traversée de l'Oise à la nage, dont ce sera la 3^e édition. Il est proposé de soutenir l'organisation de cette manifestation via l'attribution d'une subvention à hauteur de 3000€.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025
S2LO
ID : 060-216001743-20251219-15DEL_CM151225-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Démocratie et citoyenneté » en date du 28 novembre 2025,

Considérant le besoin de trésorerie des associations,

Considérant les projets présentés par les associations,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution de subventions sur projet à l'Association Inter'm'Aide, d'un montant de 600€.

Article 2 : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution de subventions sur projet à l'Association des Sauveteurs de l'Oise, d'un montant de 3 000€.

Article 3 : conformément à la réglementation, les associations ne respectant pas leur engagement de réaliser les projets, elles sont dans l'obligation de rembourser les subventions versées.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la ville.

CREIL, le **19 DEC. 2025**
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil

Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT